Poussière rouge: indemnisation sous le radar



Après son témoignage en cour, le pdg de l'Administration portuaire de Québec (APQ) a dit sur un ton navré qu'Arrimage du Saint-Laurent (ASL) avait arrêté d'indemniser les gens à cause de la demande en action collective de janvier 2013, suggérant implicitement que la plupart des gens, pas seulement une quinzaine, auraient été compensés n'eut été de cette action.

Il a aussi répété que la grandeur de la zone contaminée par la poussière rouge d'ASL était sans importance : «La zone, ce n'est pas important. L'important, pour moi, c'est que tous les citoyens soient dédommagés.» Rappelons qu'en novembre 2015, l'APQ avait invité les gens à une journée d'information sur son projet Beauport 2020 en distribuant un dépliant par la poste, dans Le Journal de Québec et dans Le Soleil. Au total, 165 000 exemplaires avaient été envoyés aux citoyens de Limoilou, Beauport, Sainte-Pétronille, Lévis et du Vieux-Québec. Si dédommager les gens était aussi important à ses yeux, comment l'APQ a-t-elle pu se contenter que son locataire ASL prenne ses responsabilités avec un communiqué de presse comme seul moyen d'informer des milliers de personnes d'une offre d'indemnisation?

Jean Lacoursière, Québec